

Rapporteur : **Madame Evelyne AZIHARI**

OBJET : Demandes de subventions – réalisation d'un diagnostic du réseau d'eau potable

Mesdames, Messieurs,

La commune de Châtellerault a décidé de procéder à l'étude suivante : réalisation d'un diagnostic du réseau d'adduction en eau potable.

Cette étude permettra de connaître l'état du réseau et des ouvrages d'eau potable et ainsi de déterminer un programme de travaux à mener dans le cadre d'une démarche de réduction des fuites pour une bonne gestion patrimoniale du réseau.

Cette étude permettra de répondre aux prescriptions du Grenelle de l'Environnement.

A ce titre, un marché passé en procédure adapté est en cours de consultation.

Les dépenses liées à cette étude sont inscrites au budget 2012 de l'eau potable sur le compte n° 3510/2031/P1026.

* * * * *

VU le code des marchés publics,

VU la loi 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques, notamment le titre II relatif à l'intervention des collectivités territoriales dans la gestion de l'eau,

CONSIDERANT la nécessité d'organiser le plan de financement prévisionnel suivant lié à ce projet :

Organisme ou collectivité	Nature de la contribution	Montant de la contribution (euros HT)
Agence de l'eau	Subvention	50% du montant de l'étude
Conseil Général	Subvention	10% du montant de l'étude
Commune de Châtellerault	Auto-financement	40% du montant de l'étude

avec un montant de l'étude estimé à 100 000 euros HT.

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de solliciter de la part du Département et de l'Agence de l'eau les subventions précitées pour la réalisation d'un diagnostic du réseau d'adduction en eau potable,

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le maire de la commune de Châtellerault
Transmis à la sous-préfecture, le 02/10/2012 N° 6650
Publié au siège de la Mairie, le 1er/10/2012

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM